

Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021

Ce programme a pour but d'offrir aux propriétaires et aux locataires qui sont touchés financièrement par la COVID-19 et qui sont responsables de payer l'impôt foncier à la municipalité, la capacité de reporter les versements d'impôt finaux de 2021 au 15 décembre 2021 sans pénalité ni frais d'intérêts.

Exception : Si le compte d'impôt foncier est inscrit au régime de paiements préautorisés d'impôt foncier mensuels de la Ville du Grand Sudbury dont les paiements sont fixés le 1^{er} de chaque mois, les paiements restants peuvent être reportés au retrait du 1^{er} décembre 2021.

Pour remplir le formulaire de demande

1. Ce formulaire de demande est utilisé lorsque la, le ou les contribuables veulent faire une demande au Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021 concernant une propriété résidentielle ou agricole.
2. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par le Service de l'impôt de la Ville du Grand Sudbury au plus tard le 30 juillet 2021.
3. Fournissez tous les renseignements et les documents justificatifs demandés (un formulaire non dûment rempli risque de retarder le traitement de la demande ou d'entraîner le refus de la demande).
4. Ce formulaire peut être envoyé par courriel, télécopie ou la poste, ou remis en personne à la Ville du Grand Sudbury en utilisant les coordonnées suivantes :

Ville du Grand Sudbury	Courriel : taxdepartment@grandsudbury.ca
C. P. 5555, succursale A	Télécopie : 705 671-9327
Sudbury (Ontario) P3A 4S2	Au centre de services aux citoyens le plus près de chez vous à Capreol, Chelmsford, Dowling, Garson, Hanmer, Lively ou Sudbury
5. Pour de l'aide, veuillez composer le 705 674-4455, poste 2601.

Pour être admissible

- Tous les comptes d'impôt foncier **doivent** avoir été payés au complet au 30 avril 2021.
- Les impôts fonciers doivent être payés directement à la Ville du Grand Sudbury et non pas par l'entremise de votre société de prêt hypothécaire.
- Il **ne doit pas** y avoir de demande en instance pour toute autre forme d'allégement de l'impôt foncier de la Ville concernant les impôts fonciers de 2021, y compris, mais non de façon limitative :
 - Les appels quant à l'évaluation foncière;
 - Les demandes de reconsidération;
 - Tout autre allégement spécial en vertu de la *Loi sur les municipalités*, y compris, mais non de façon limitative et les remises pour personnes âgées, les remises pour œuvres de bienfaisance, les demandes faites aux termes des articles 357 ou 358;
 - La réception d'une subvention pour aider à payer l'impôt foncier annuel.

Renseignements supplémentaires

Il est conseillé aux propriétaires d'examiner les conditions de leur ou de leurs contrats hypothécaires ou de consulter leur institution financière, leur créancière hypothécaire ou leur créancier hypothécaire pour confirmer que le report des impôts fonciers ne constitue pas une violation de leur ou de leurs contrats hypothécaires concernant la propriété en question.

Critères	Documents acceptables
Résidence principale seulement	<p>Les propriétaires-occupants doivent fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie de l'Avis de cotisation de 2019 ou de 2020 de l'Agence du revenu du Canada confirmant l'adresse principale de tous les propriétaires indiqués ou indiquées ou • Un permis de conduire en vigueur ou un autre document officiel confirmant l'adresse en tant que résidence principale <p>Les locataires-occupants doivent fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie du bail actuel pour confirmer le début de l'occupation et que la ou le locataire est directement responsable de payer l'impôt foncier; • Un reçu ou un relevé bancaire indiquant que le dernier paiement d'impôt foncier a été fait par la ou le locataire; • Un permis de conduire en vigueur ou un autre document officiel confirmant l'adresse en tant que résidence principale.
Il faut démontrer une grave difficulté financière à cause de la pandémie de COVID-19 en 2021.	<p>Des preuves de demande ou d'acceptation pour recevoir des prestations en vertu de programmes d'aide fédéraux ou provinciaux quant à la COVID-19, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Prestation canadienne d'urgence (PCU); • Le congé d'urgence; • D'autres programmes semblables. <p>Tout autre document, formulaire ou preuve qui établit de graves impacts financiers démontrables comme le détermine la ou le gestionnaire de l'impôt foncier à sa seule discrétion.</p>

Numéro de rôle :

Adresse de la propriété : _____

Propriétaire(s) : _____

Adresse postale actuelle : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Demandeuse ou demandeur

Propriétaire(s)

Locataire(s)

Preuve de résidence principale (veuillez présenter l'une des preuves suivantes)

Un permis de conduire de l'Ontario valide;

Une copie de l'Avis de cotisation de 2019 ou de 2020 de l'Agence du revenu du Canada.

D'autres renseignements donnés par les demandeurs locataires

Une copie du bail actuel pour confirmer la date d'occupation et la responsabilité de payer l'impôt foncier.

Un reçu ou un relevé bancaire indiquant que le dernier paiement d'impôt foncier a été fait par la ou le locataire.



Demande au Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021 – propriétés résidentielles ou agricoles

200, rue Brady, C.P. 5555, succursale A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2

Preuve de difficulté financière

Preuve de demande ou d'acceptation pour recevoir des prestations en vertu de programmes d'aide fédéraux ou provinciaux quant à la COVID-19 :

PCU;
Congé d'urgence;
Autre (veuillez préciser)* : _____

*Tout autre document, formulaire ou preuve qui établit de graves impacts financiers démontrables est déterminé à la seule discrétion de la ou du gestionnaire de l'impôt foncier.

Déclaration de demande

En présentant cette demande, je déclare/nous déclarons que ces renseignements sont concrets et exacts. Je comprends/nous comprenons que les renseignements que je donne/nous donnons peuvent faire l'objet d'un examen et d'une vérification. Les renseignements recueillis par cette demande serviront à déterminer si la demandeuse, le demandeur, les demandeuses ou les demandeurs sont admissibles au Programme de report de l'impôt foncier de 2021. Les demandes seront jugées inadmissibles si de faux renseignements ou des renseignements erronés y sont donnés.

Signature 1 : _____ Signature 2 : _____

Date : _____ Date : _____

OFFICE USE ONLY

Received by: _____ Date : _____

Office Verification

Account paid in full at April 30, 2021

Outstanding Tax Relief Applications? Yes No

If yes, please indicate the type of tax relief outstanding:

Assessment Appeal
Request for Reconsideration
Tax Rebate
 Elderly
 Charity
Section 357/358
Grant
Other (please specify): _____

Verified by: _____ Date: _____

Approved Denied